



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 - TRAVAUX
DE RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT
DE L'HOTEL DE VILLE - LOT 1. A : MENUISERIE
PASSE AVEC LA SOCIETE LES ATELIERS
AUBERT-LABANSAT**

**DÉCISION N° DM-22-192
EN DATE DU 17 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-20-301 du 24/11/2020 de signer le marché de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville- lot n°1 A : Menuiserie (notifié le 01/12/2020) ;

VU la décision n°DM-21-323 du 04/10/2021 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1, pour un montant de 24 600,00 € HT (29 520,00 € TTC) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13/04/2022, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a eu pour objet un ajustement de prix du gaz krypton, à cause de la pandémie du Coronavirus et de l'inflation du coût d'achat de ce matériau liée à une forte demande émanant du marché de l'électronique en Asie.

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet des travaux en plus-values consécutifs à une demande émanant de la maîtrise d'ouvrage en cours d'exécution sur la tranche ferme ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°2 au marché de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville- lot n°1 A : Menuiserie avec la société Les Ateliers Aubert-Labansat, domiciliée Le Vaudôme – Route de Lessay – 50200 Coutances.

Le montant de l'acte modificatif n°2 s'élève à 30 788,00 € HT (36 945,60 € TTC).
Le nouveau montant du marché s'élève à 659 771,00 € HT (791 725,20 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220517-lmc1H9640H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/05/2022
Date de Publication : 20/05/2022